Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260416-2026_05_29-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 10 avril 2026 **Date de publication** 20 avril 2026 Présents : 18 Votants : 18	L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absent :** Sébastien DUROS **Secrétaire :** Julie ROBERT

2026-05.29 – Élection des membres de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est une commission communale chargée de choisir le titulaire d'un marché public lorsque sa valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens.

La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre, les examine et désigne l'attributaire du marché.

Outre le maire, président de droit, la CAO est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus au scrutin de liste secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le conseil municipal peut néanmoins, à l'unanimité, décider de ne pas procéder au scrutin secret.

Une seule liste est déposée :

- Titulaires : Dany LE DIGUERHER, Patrick RABET, Jérôme TRÉHOREL ;
- Suppléants : Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Benoit LE VEXIER

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260416-2026_05_29-DE

Vu *la décision à l'unanimité du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

PROCLAME élus les membres suivants au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) :

- Titulaires : Dany LE DIGUERHER, Patrick RABET, Jérôme TRÉHOREL ;
- Suppléants : Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Benoit LE VEXIER.

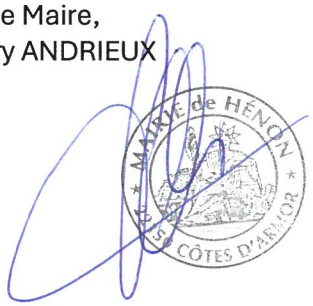
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 16 avril 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



La Secrétaire,
Julie ROBERT